



NOTRE-DAME LA RICHE

Ecole maternelle et élémentaire ♦ Collège ♦ Lycée d'Enseignement Général
Lycée d'Enseignement Technologique ♦ Lycée d'Enseignement Professionnel
Enseignement Supérieur ♦ Centre de formation ISCB



CONSIGNES IMPORTANTES

Toute absence qui n'a pas pour motif la maladie doit être préalablement demandée par la famille et autorisée par l'Institution (**rappel : les parents demandent l'autorisation mais n'autorisent pas**).

En cas de maladie ou d'urgence, les parents voudront bien prévenir le jour même avant 9h30 le matin et avant 14h30 l'après-midi, par courriel de préférence ou par « EcoleDirecte », ou en téléphonant à l'accueil de l'Institution (sauf pour l'école Sainte-Agnès). Ceci est une exigence de sécurité dans l'intérêt des familles.

CONTACTS

POUR TOUS LES ETABLISSEMENTS, PRIVILEGIEZ ECOLEDIRECTE

- **Ecole Maternelle et Elémentaire Sainte-Agnès** : 02 47 36 32 07 – secretariat.ecole@ndlr.fr - direction.ecole@ndlr.fr

- **Collège et Lycées** : 02 47 36 32 00

Informations courantes

viescolaire.654@ndlr.fr

viescolaire.32@ndlr.fr

viescolaire.1t@ndlr.fr

rvs.lp@ndlr.fr

Informations confidentielles

rvs.college@ndlr.fr

rvs.32@ndlr.fr

rvs.lgt1t@ndlr.fr

viescolaire.lp@ndlr.fr

• Collège :

• Pôle Troisième / Seconde :

• Lycée Général et Technologique – 1^{ère} et T^{ale} :

• Lycée Professionnel :

ABSENCE - RETARD

L'élève ne sera admis après une absence, que muni :

- d'une lettre d'explication signée des parents, pour les élèves du lycée général et technologique,
- du papillon « Absence » complété et signé dans le carnet de correspondance pour les élèves du collège, du pôle 3^{ème} 2^{nde} et du lycée professionnel.
- Les Personnels de Vie Scolaire du collège et des lycées remettront une autorisation que l'élève devra présenter à chaque professeur.

Pour les retards, les élèves du collège et des lycées ont l'obligation de se présenter avec leur carnet de correspondance au bureau du Responsable de Vie Scolaire dont ils dépendent pour récupérer une autorisation d'entrée en cours. Pour un retard de plus de 15 mn, l'élève ira en permanence et devra rattraper l'heure perdue le soir-même ou le lendemain.

VOLS

L'Institution ne peut être tenue responsable des vols de quelque nature qu'ils soient : aucune assurance n'accepte de couvrir un tel risque. Aussi les familles ont intérêt à **marquer et contrôler les affaires de leurs enfants et à les obliger à rendre ce qu'ils ont emprunté.**

ORGANISATION PÉDAGOGIQUE

En dehors des sections de BTS, chaque classe (de la Maternelle à la Terminale) a un professeur principal responsable de la classe. Il est le **premier interlocuteur** des familles. Il est indispensable que les familles aient un contact avec lui. Pour chaque enseignant, l'adresse mail est la suivante : prenom.nom@ndlr.fr.

Les enseignants se tiennent à votre disposition sur **RENDEZ-VOUS ET TOUJOURS APRES LA CLASSE ; JAMAIS AU MOMENT DE LA RENTREE DE LA CLASSE.**

RAPPEL

Sont **interdits** :

- Les chewing-gums, les objets de valeur, les objets tranchants, le tabac sous toutes ses formes, la cigarette électronique, les boissons alcoolisées (contenant et contenu), les substances psychoactives (usage et détention).
- Jouer ou circuler en **trottinette, rollers, skate... dans l'enceinte de l'établissement.**
- Le **maquillage, les pendants d'oreilles** à l'école et au collège.
- Les **téléphones mobiles, baladeurs, casque audio...** à l'école et au collège ; l'usage en est limité à la cour de récréation pour les lycéens et les internes.

Pour les internes, se référer au règlement de l'internat ; pour les autres élèves se référer au règlement de leur établissement.